

Traite humaine : le plan Harper

Louise Dionne

Number 761, December 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/68005ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dionne, L. (2012). Traite humaine : le plan Harper. *Relations*, (761), 5–6.



syndicale, ne semble pas chercher à se justifier.

Ce qui étonne, c'est plutôt qu'Alimentation Couche-Tard ait choisi de déployer ses activités en... Norvège. Le réseau de 2300 commerces de proximité de Statoil Fuel & Retail est en effet largement syndiqué et réparti principalement dans des pays où le taux de syndicalisation est le plus élevé, notamment la Norvège (siège social), la Suède et le Danemark. En Norvège, où il est de 53,1 %, un des syndicats auxquels fera face Alimentation Couche-Tard est la LO (*Landsorganisasjonen i*

Norge), la plus importante confédération syndicale, dont les syndicats affiliés comptent quelque 865 400 adhérents.

Au Québec, la stratégie antisyndicale adoptée par Couche-Tard a un air de déjà-vu. D'autres corporations, comme Walmart et McDonald's, se sont illustrées ces dernières années par le même discours consistant à dénoncer un modèle de relations du travail pourtant minimaliste, dont les failles permettent à de telles entreprises de se soustraire en toute légalité aux principes les plus élémentaires en matière de droit et de régulation du travail, alors même qu'elles composent vo-

lontiers avec la syndicalisation sous d'autres cieux.

Ne serait-il pas temps de dépoussiérer un code du travail québécois conçu pour les « trente glorieuses » maintenant révolues, et dont la dernière grande refonte remonte à... 1964? Le Québec ne devrait-il pas s'inspirer des modèles scandinaves de relations du travail, résolument tournés vers leur fonction première: garantir aux travailleurs des conditions de travail et de rémunération décentes dans des modèles économiques pourtant compétitifs? ●

Traite humaine: le plan Harper

En abordant principalement le phénomène de la traite humaine sous l'angle de la lutte à la criminalité, le gouvernement fédéral déçoit.

LOUISE DIONNE

En juin dernier, le gouvernement fédéral a lancé son Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes. Il répond ainsi à la demande issue tant des associations de policiers que des groupes communautaires participant à cette lutte. Cependant, s'il a le mérite de clarifier les orientations gouvernementales à ce sujet, ce plan constitue une réponse très partielle en ce qui a trait aux besoins des victimes, notamment en matière de protection. Dans les faits, il s'agit davantage d'un recueil des initiatives gouvernementales déjà en cours et le budget annuel de six millions de dollars qui lui est associé est pour l'essentiel composé d'argent déjà attribué.

Le Plan se déploie selon quatre piliers issus du Protocole de Palerme, soit la promotion, la prévention, la protection et le partenariat. Ce protocole fait partie de la Convention des Nations unies contre le crime organisé transnational. Le Plan vise à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier celle des femmes et des enfants. C'est effectivement l'angle de la lutte à la criminalité qui est privilégié par le gouvernement. Il n'est donc pas étonnant que ce soit le ministère de la Sécurité publique qui en chapeaute la mise en œuvre.

En matière de prévention, il s'agit d'identifier et de dénoncer le crime. On poursuit les initiatives existantes de formation et de sensibilisation, mais celles-ci viseront maintenant les intervenants de première ligne et du milieu

judiciaire, en plus des forces policières. Le volet recherche porte sur sa part sur la cueillette de données pour mieux mesurer la « menace ». Il n'est pas question d'agir sur les causes de la traite humaine comme la pauvreté, la discrimination, le racisme, les inégalités entre les femmes et les hommes, ni de soutenir les communautés qui mènent des initiatives en ce sens.

La protection des victimes est clairement le parent pauvre du Plan d'action. Dans l'ensemble, on se contente de rappeler l'existence du permis de séjour temporaire et du programme fédéral de santé intérimaire pour les victimes de la traite transfrontalière. Des mesures visent aussi à contrer les « abus » au sein des programmes de travailleurs étrangers temporaires, mais celles-ci, à ce jour, ont surtout consisté à limiter l'entrée de travailleurs étrangers considérés comme à risque d'être exploités. L'abolition, en juillet dernier, du programme de travailleurs étrangers temporaires dans l'industrie du sexe – le « visa de danseuse exotique » –

L'auteure est coordonnatrice du Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII)



entre dans cette catégorie, de même que l'interdiction de séjour faite aux victimes potentielles d'exploitation (projet de loi C-10).

Le volet poursuite et enquête mobilise quant à lui la majorité des ressources et du budget annuel, soit cinq des six millions de dollars. Encore une fois, il est question d'offrir des formations aux responsables de l'application des lois et de créer des équipes d'enquête. Il y est aussi question de collaborations entre les provinces dans le cadre d'enquêtes, de poursuites et de collectes de données.

La mise en place de collaborations entre les différents corps policiers et les instances judiciaires est la principale mesure associée à l'idée de partenariat. La société civile n'y occupe qu'un rôle consultatif. Le travail auprès des victimes de la traite effectué par plusieurs organisations est ainsi marginalisé, y compris celui des groupes de femmes autochtones. Elles représentent pourtant la majorité des victimes de la traite interne. De plus, les compressions dans le financement des groupes de femmes, notamment autochtones, fragilisent le travail de ces organismes qui sont souvent les plus aptes à agir directement sur les causes de la traite.

Le Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes s'inscrit ainsi dans la vision des conservateurs en matière de lutte à la criminalité. Suivant celle-ci, l'action gouvernementale fait fi des causes fondamentales d'un phénomène synonyme d'exploitation. Il est aussi déplorable que ce plan ne mentionne pas l'importance de s'attaquer à la demande. Il aurait pu à cet égard s'inspirer du modèle scandinave qui s'attaque à l'achat d'actes sexuels dans une perspective de lutte contre la violence envers les femmes. Il aurait aussi pu viser les exploiters qui créent une demande de travailleurs et de travailleuses précaires, et prévoir l'adhésion du Canada aux conventions internationales qui reconnaissent des droits aux victimes de la traite. Le gouvernement semble négliger que cette lutte est avant tout un enjeu de droits humains. N'oublions pas de le lui rappeler. ●

Des casseroles aux assemblées de quartier

Fruits du printemps québécois, les Assemblées populaires et autonomes de quartier constituent une précieuse expérience de démocratie directe.

**AMY LINCOURT
ET MARTIN FONTAINE**

Au printemps 2012, l'un des plus gros mouvements de contestation sociale de l'histoire du Québec voit le jour. Il suscite une vague de répression policière sans précédent, doublée d'une répression étatique caractérisée par le refus du dialogue, la désinformation et la suppression de droits fondamentaux. En appui au mouvement étudiant et afin de défendre les libertés démocratiques, des milliers de gens sortent spontanément dans les rues pour «casseroler» leur indignation et se réapproprier l'espace public.

Au milieu de ce beau tintamarre, les gens dans les quartiers se redécouvrent et de se sourire. Plusieurs développent l'envie de prolonger ce regard, de se parler, de s'organiser, de lutter ensemble. Ainsi naissent, vers la fin du printemps, les Assemblées populaires et autonomes de quartier (APAQ) qui essaient depuis dans plusieurs quartiers de Montréal, ainsi que dans d'autres villes québécoises.

Cette réponse spontanée aux événements d'alors se poursuit et nous semble bien la meilleure possible: à l'individualisme généralisé, elle oppose la solidarité; au désengagement politique, une participation active et directe à la vie collective. Les gens se remettent à s'intéresser à la vie politique, à leur quartier, et prennent le temps de s'y investir. La longue dis-

cussion amorcée au printemps, dans l'urgence d'une solidarité avec la cause étudiante, continue ainsi et s'inscrit de plus en plus dans une idée de solidarité populaire.

Bien que les APAQ se ressemblent, chacune est unique parce qu'elle est façonnée par les individus qui la composent. De ce fait, elles sont multiples, changeantes et riches. Des personnes différentes (âge, sexe, situation familiale, condition sociale, culture, idées, etc.) s'y regroupent pour discuter respectueusement dans un espace non partisan et égalitaire – non sexiste, non raciste, non âgiste.

Dans le quartier Rosemont-La Petite-Patrie, par exemple, les rencontres ont lieu aux deux semaines depuis la fin mai. Elles servent à discuter des enjeux locaux et nationaux, ainsi que des actions que les participants et participantes veulent entreprendre pour y répondre; divers comités se forment selon les besoins. L'assemblée a lancé des projets d'éducation populaire et des ateliers de réflexion, et souhaite notamment contribuer au débat sur la gentrification et le logement, la désolidarisation encouragée par le système capitaliste, l'exclusion et les inégalités. Chacun est libre de s'investir dans les projets qui l'intéressent et de penser à sa guise: l'APAQ ne prend jamais position au nom de ceux et celles qui la composent. Ainsi, personne ne peut parler au nom des autres ou représenter l'APAQ puisque ce serait s'approprié la parole d'autrui. Dans cette même logique, chaque personne qui

Les auteurs sont membres de l'APAQ de Rosemont-La Petite-Patrie (<apaqrpp.wordpress.com>) et s'expriment ici à titre personnel